

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET STATUTAIRES**

ARRETE N° DAJS 2025-57

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET

vu le code de l'Éducation, notamment son livre 7 et les articles D713-1 à D713-4,
vu le Décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts,
vu les statuts de l'Institut Universitaire de Technologie de Saint Etienne,

ARRETE

Article 1 :

Des élections sont organisées au sein du conseil de l'IUT de Saint-Etienne pour la désignation de son Directeur ou sa Directrice, selon le calendrier suivant :

- **19 SEPTEMBRE 2025 à 12H00** : Date limite de dépôt et de réception des candidatures
- **7 OCTOBRE 2025, à 17H30** : Présentation et audition des candidatures
- **7 OCTOBRE 2025** : Election du Directeur ou de la Directrice par le Conseil de l'IUT
- **20 OCTOBRE 2025** : Prise de fonction du Directeur ou de la Directrice élu.e

Article 2 :

En vertu de l'article L713-9 du code de l'Éducation, le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Saint-Etienne est choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'Institut, sans condition de nationalité.
Son mandat est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 3 :

Les dossiers de candidatures peuvent être adressés, à compter du 3 septembre 2025, à la responsable administrative de l'IUT, par voie postale (par LRAR) ou déposées bureau A222, IUT de Saint-Etienne, 28 avenue Léon Jouhaux, CS 92320, 42023 Saint-Etienne cedex 2.

Les candidatures envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception devront parvenir à la responsable administrative **le 19 septembre 2025 au plus tard**, l'accusé de réception faisant foi.

Les dossiers de candidatures déposées, devront nécessairement l'être auprès de la responsable administrative (ou en cas d'absence au secrétariat de direction) **jusqu'au 19 septembre 2025, 12H00**. Il sera délivré, au moment du dépôt, un accusé de réception.

Les dossiers de candidature comprennent une lettre de candidature, un curriculum vitae et toutes pièces jugées utiles par les postulants.

Article 4 :

Les déclarations de candidature sont transmises aux membres du conseil d'IUT par la responsable administrative de l'IUT le **22 septembre 2025**.

La liste des candidats est affichée à l'IUT de Saint-Etienne (panneau d'affichage à l'accueil bâtiment A).

La campagne électorale se déroule **du lundi 22 septembre 2025 au lundi 6 octobre 2025**.

Les candidats bénéficient d'un accès à la messagerie des membres du conseil de l'IUT. Ils peuvent également envoyer des messages sur les listes de diffusion institutionnelles des personnels et usagers de l'IUT. Le nombre de messages par candidat et par liste est limité à 4. Les messages sont traités et diffusés par la responsable administrative de l'IUT les jours ouvrables jusqu'au lundi 6 octobre, 16h.

Par ailleurs, chaque candidat a la possibilité d'organiser une réunion d'informations, la réservation devant être adressée à la responsable administrative de l'IUT. En cas de réservation identique (date, heure, lieu), priorité est donnée à la première demande.

Article 5 :

Les candidats sont invités à se présenter à leur audition par le conseil de l'IUT le **Mardi 7 octobre 2025, à 17H30** en salle Robert Martin - IUT, 28 Avenue Léon Jouhaux, 42100 Saint-Étienne.

Les auditions des candidats sont faites à titre individuel, sous la forme :

- d'une soutenance d'une durée de 15 mm
- de questions - réponses d'une durée de 20 mm

L'ordre de passage est déterminé par tirage au sort en début de séance. Le Président du Conseil est garant du respect du temps accordé à chacun. Par mesure d'impartialité, tout candidat ne peut interroger les candidats concurrents.

Article 6 :

L'élection du Directeur ou de la Directrice a lieu par les membres du conseil le **Mardi 7 octobre 2025** après une pause de 15 min entre la fin des auditions et le retour en conseil, par un vote à bulletin secret, à la majorité absolue de ses membres.

Fait à Saint-Etienne, le 28 août 2025

Le Président de l'Université Jean Monnet

Florent PIGEON



Le Président du Conseil d'IUT

Laurent MARI